

Document préparatoire du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » – FR2600974

5 décembre 2024 de 14h à 16h – AVALLON

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR DU COMITE DE PILOTAGE	1
ETUDE ACOUSTIQUE AUTOUR DES GITES A CHAUVES-SOURIS	2
BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN 2024	3
Répartition du temps d'activité consacré à chaque mission en 2024 (du 1 ^{er} /01 au 07/11).....	3
Mise en œuvre des mesures de gestion - contractuelles (mis1) et non contractuelles (mis2)	3
Articulation de Natura 2000 avec les projets de son territoire (mis3 et mis6).....	5
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (mis4)	5
Communication, sensibilisation et information (mis5).....	5
Gestion administrative et financière, gouvernance du site (mis7)	6
Bilan financier du site Natura 2000 en 2024.....	6
Objectifs du Docob visés et mesures mobilisées par le programme 2024	7
LA DOTATION AMENITES RURALES	7
PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS POUR 2025	8
Activités prévues par mission	8
Répartition prévisionnelle du temps d'animation par mission	10
ANNEXE - OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION DU DOCOB	11
Rappel des objectifs du Docob	11
Liste des mesures de gestion du DOCOB.....	12

ORDRE DU JOUR DU COMITE DE PILOTAGE

- Etude acoustique autour des gîtes à chauves-souris
- Bilan de l'activité d'animation 2024
- La Dotation aménités rurales, un soutien financier aux communes pour la biodiversité
- Présentation et validation du programme prévisionnel de l'animation 2025
- Questions diverses

ETUDE ACOUSTIQUE AUTOUR DES GITES A CHAUVES-SOURIS

L'étude sera présentée au Comité de Pilotage par Arthur VERNET, l'un des deux experts l'ayant réalisée.

Extraits du résumé : Le site est connu pour accueillir de nombreuses espèces de chiroptères, notamment en hiver dans des sites d'hibernation et en été dans des colonies de mises-bas. Une étude a été réalisée entre 2021 et 2024 sur 2 secteurs à enjeux forts pour ces espèces : **Arcy-sur-Cure et le secteur du Serein.**

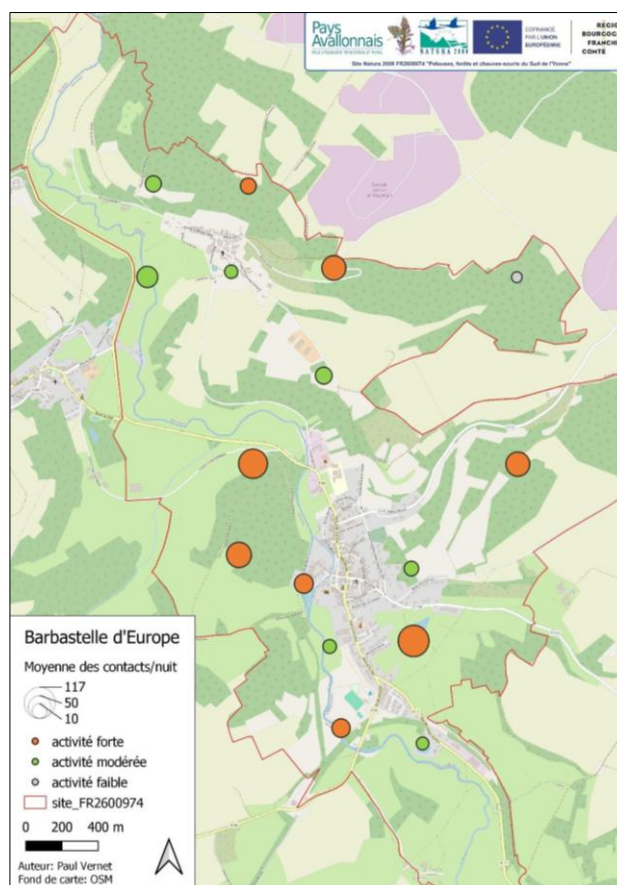
Les chauves-souris se déplacent en émettant des ultrasons. Ces cris sont propres à chaque espèce et il est possible de les identifier pour la plupart. En 2021 des enregistreurs ont été posés pendant plusieurs nuits sur différents points au niveau des 2 secteurs. En 2024, ces enregistrements ont été analysés afin de connaître les espèces présentes et leur abondance. Des analyses cartographiques et statistiques ont été réalisées afin de mettre en relation la présence et l'abondance des espèces en fonction des différents habitats et menaces (pollution lumineuse, infrastructures routières, etc.) présents sur les secteurs d'études.

Les résultats ont permis d'identifier 18 espèces de chauves-souris sur le secteur Serein et 17 à Arcy-sur-Cure. Ce site Natura 2000 présente donc un important cortège d'espèces au regard des 25 connues en Bourgogne.

De nombreuses nouvelles informations ont été apportées sur les secteurs de chasse, les zones de déplacements et également sur l'activité des espèces. Ainsi par exemple, pour le petit rhinolophe et la barbastelle d'Europe, des activités importantes ont été notées sur les 2 secteurs et l'enjeu est fort.



Activité de la Barbastelle par point d'écoute – secteur Arcy



Activité de la Barbastelle par point d'écoute – secteur Serein

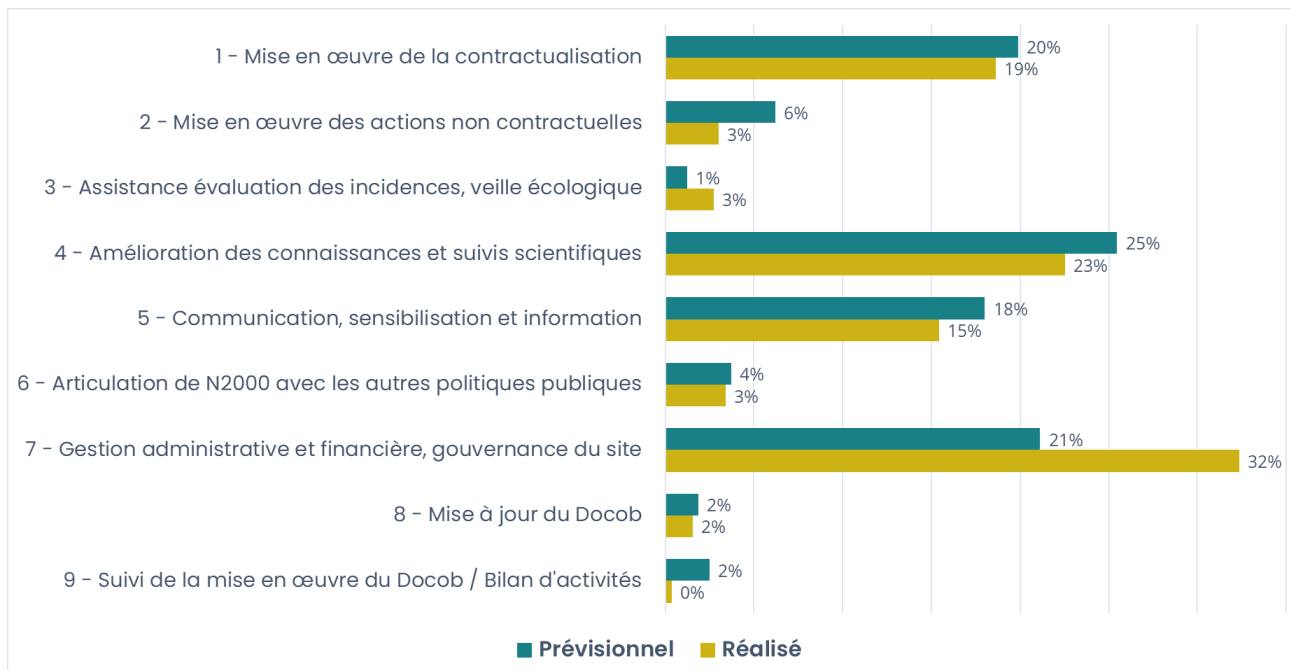
D'autres analyses ont permis d'identifier précisément des secteurs qu'il serait important de protéger et/ou assurer une gestion en faveur des chauves-souris (maintien des haies dans les milieux agricoles, gestion forestière appropriée ou encore une gestion de l'éclairage artificiel en faveur de la biodiversité).

D'autres impacts humains sont présents à proximité des sites d'études tels que l'éolien et le photovoltaïsme. Ces différentes infrastructures industrielles ont des effets négatifs importants sur les chauves-souris. De nombreuses espèces de ces entités du site Natura 2000 vont chasser en dehors du périmètre Natura et peuvent donc être impactées par ces infrastructures. Il faut donc considérer avec une grande attention ces projets afin de limiter au maximum leurs impacts sur ces espèces fragiles.

En assurant une protection efficace des Chiroptères, c'est l'ensemble de la biodiversité qu'il est ainsi possible de protéger.

BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN 2024

Répartition du temps d'activité consacré à chaque mission en 2024 (du 1^{er}/01 au 07/11)



Mise en œuvre des mesures de gestion - contractuelles (mis1) et non contractuelles (mis2)

Dix contrats Natura 2000 sont engagés en 2024 sur le site Natura 2000, sur les territoires de 10 des 27 communes du site :

NOM	LOCALISATION	PORTEUR	PERIODE
Aménagement d'un gîte à Petit rhinolophes - Bar Serein	L'Isle-sur-Serein	Bar Serein	2024
Pâturage pelouse Côte de l'étang	Voutenay-sur Cure	CEN Bourgogne	2020-2024
Pâturage pelouse Mont Lignon	Fontenay-près Vézelay	CEN Bourgogne	2020-2024
Restauration et entretien pelouse de la Conge	Coulanges-la Vineuse	Commune de Coulanges-la-Vineuse	2021-2025
Restauration par pâturage et broyage pelouse la Louise	Brosses	Commune de Brosses	2022-2024
Restauration par pâturage pelouse de Beauvais	Mailly-le Château	Commune de Mailly-le-Château	2022-2026
Pâturage Côte de Char	Saint-Moré	CEN Bourgogne	2023-2027
Pâturage pelouse au Beustiau	Givry	CEN Bourgogne	2023-2027
Pâturage rocher du renard	Merry-sur Yonne	CEN Bourgogne	2023-2027
Restauration pelouse cotat Leroy	Arcy-sur Cure	CEN Bourgogne	2023-2027

Le premier contrat concerne l'aménagement d'un gîte à chauves-souris dans les locaux du **Bar Serein** à l'Isle-sur-Serein.

Les neuf autres contrats concernent des mesures de restauration et/ou d'entretien des pelouses sèches calcicoles pour une surface totale d'environ 20 ha. Conformément aux prérogatives du Document d'objectifs, l'écopâturage est privilégié et peut être complété par d'autres moyens (broyage, coupe de pins...). Trois communes sont engagées directement dans la gestion (porteuses du contrat) et le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) est gestionnaire de six contrats. Chaque année, une « évaluation du pâturage » est réalisée sur chaque site afin de suivre l'efficacité de la gestion et de réadapter les pratiques si nécessaire (période de pâturage, chargement du troupeau...).



Le troupeau de Bergeronnette à Brosse



Panneau du contrat du Bar Serein

Des actions non contractuelles (à faible budget, financées dans le cadre de l'animation) permettent également d'agir en faveur des espèces ou des habitats :

Une convention d'usage a été établie entre le Pays Avallonnais et le Bar Serein afin d'assurer la quiétude du gîte aménagé et le suivi de la colonie de petits rhinolophes.

Une journée « lutte contre l'Ailante » a été organisée à Mailly-le-Château en partenariat avec le conservatoire botanique national (CBN) et le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Les abris à chauves-souris fabriqués lors d'un atelier en 2023 ont été installés dans les espaces communaux de Mailly-le-Château.



La protection des espèces et des habitats peut également se faire par des moyens complémentaires au dispositif Natura 2000. Ainsi, le réseau des grottes de Saint-Moré est en cours de classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et le CENB est en procédure d'acquisition de parcelles sur Mailly-la-Ville (secteur de pelouses sèches).

Articulation de Natura 2000 avec les projets de son territoire (mis3 et mis6)

Ces missions englobent un large volet permettant d'assurer la prise en compte du site Natura 2000 dans les plans, projets et autres politiques publiques du territoire. L'animatrice du site a été consultée pour des projets variés (plans simples de gestion forestiers, travaux d'arasement d'un seuil de moulin, curage de cours d'eau, parc photovoltaïque, réfection d'une ligne RTE, SCoT du Grand Auxerrois) et a participé à plusieurs réunions et comités (Copil du site Natura 2000 Morvan, comité de gestion de la réserve naturelle nationale du Bois du Parc, ateliers OGS du Vézélien, Mission Interservices de l'Eau et de la Nature 89, Stratégie Nationale des Aires Protégées...).

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (mis4)

En plus de l'étude « acoustique chauves-souris », des suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire sont réalisés en interne par l'animatrice :

- **Pour les chauves-souris** : suivi des colonies de mise-bas (Arcy-sur-Cure, Cravant, L'Isle-sur-Serein) et des sites d'hibernation (grottes d'Arcy-sur-Cure, Vincelles, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château).
- **Pour les pelouses sèches calcaires** : suivi des papillons de jour (année 2/5) et du protocole de l'AMI « efficacité des mesures de gestion » (année 3/5 : suivi de la gestion, photos et suivi de la flore). Des suivis des espèces patrimoniales (Liseron des Monts cantabriques, Armoise blanche et Stipe penné) ont été initiés en partenariat avec le CENB et le CBN).
- **Pour les forêts** : le « diagnostic de biodiversité potentielle » élaboré en 2023 a été réalisé sur deux forêts privées à Val-de-Mercy et à Fontenay-sous-Fouronnes.

Communication, sensibilisation et information (mis5)

L'animation d'un site Natura 2000 passe également par la diffusion de supports et la réalisation d'actions de communication, d'information, de sensibilisation ou de formation des publics et des acteurs du territoire.

Les supports :

Le support phare de cette année 2024 a été la mise en place d'une nouvelle signalétique « **Action Biodiversité** ». Il s'agit de petits panneaux rectangulaires qui permettent de valoriser toute personne publique ou morale qui agit spécifiquement dans le cadre de la gestion ou de la préservation du site, de ses espèces ou de ses habitats. Quinze panneaux ont été installés cette année.

Le **site Natura 2000 « Sud Yonne » dispose de son propre [site internet](#)**, sur lequel sont centralisées toutes les informations importantes : actualités, Docob, supports de communication, compte-rendu des Copil, enjeux du site... Cette année, un **compte Instagram [natura2000sudyonne](#)** a été créé et commence à être alimenté.

Comme chaque année, la **[lettre d'infos](#)** a été distribuée sur toutes les communes du site et **deux roll-up Natura 2000**, sur le modèle de ceux du Pays Avallonnais ont été imprimés en fin d'année.

Les actions :

Estelle BURLOTTE a réalisé **deux animations sur les chauves-souris**, d'une dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) au centre de loisirs de L'Isle-sur-Serein et l'autre à l'occasion de la fête de l'étang à Fontenay-près-Vézelay. **Une randonnée « découverte de la biodiversité des boucles de la Cure »** a également eu lieu à l'occasion de la fête de la Nature au mois de mai.





Gestion administrative et financière, gouvernance du site (mis7)

Cette mission concerne un large volet d'activités très diversifiées transversales à plusieurs missions et nécessaires à la bonne conduite de l'animation du site : organisation et animation du comité de pilotage, réunions du réseau, relations avec la Région, réunions d'équipe et de suivi de l'animation, élaboration des demandes de subventions et de paiement, suivi du budget...

Bilan financier du site Natura 2000 en 2024

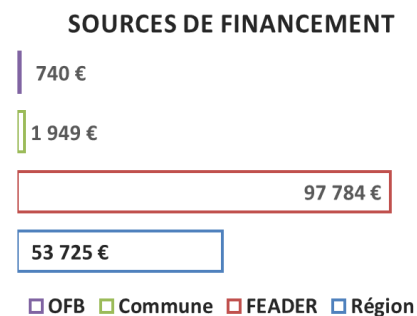
Budget prévisionnel = 164 670 € / Budget réalisé = 154 199 €

Contrats				Animation	
Pelouse Arcy-sur-Cure, 39 191 €		Pelouse Givry, 15 283 €		Pelouse Saint-Moré - Côte Char, 5 686 €	
Pelouse Brosses, 5 510 €		Aménagement d'un gîte à petits rhinolophes, 4 033 €		Pelouse Fontenay près V., 2 880 €	
Pelouse Voutenay sur C., 4 560 €		Pelouse Mailly-le-Château, 2 839 €		Pelouse Merry sur Y., 2 509 €	
				Pelouse Coulanges la V., 2 140 €	
				Animation du DOCOB, 54 828 €	
				Etude, 14 000 €	
				... 5... 7... €	

En 2024, **le budget consacré à l'animation** (69 568 €, comprenant l'étude « acoustique chauves-souris ») **est inférieur au budget alloué à la gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire** (contrats Natura 2000, 84 630 €). La principale différence entre le budget prévisionnel et le budget réalisé réside dans le fait que des contrats qui avaient été budgétisés n'ont finalement pas été mis en œuvre cette année.

Mis à part le contrat du Bar Serein, réalisé en totalité en 2024 sur des fonds de la Région Bourgogne Franche Comté, tous les contrats concernent des actions annuelles et récurrentes sur 4 ou 5 ans.

En plus des financements habituels Région/Europe (FEADER) et des autofinancements des communes sur certaines actions de leurs contrats, le PETR bénéficie d'un financement complémentaire de l'Office Français de la Biodiversité pour 2022-2026 pour la mise en œuvre de l'AMI (budget total sur 5 ans = 7 400 € : matériel, sous-traitance, frais de déplacement...). Pour cette année, l'enveloppe attribuée s'élève à 740 €.



Objectifs du Docob visés et mesures mobilisées par le programme 2024

Les actions conduites sur le site Natura 2000 en 2024 concernent tous les objectifs du Document d'objectifs et ont mobilisé 11 des 17 mesures (annexe I). Les mesures non mobilisées sont les mesures M3 à M7 et la mesure M17.

LA DOTATION AMENITES RURALES

La Dotation aménités rurale est une aide nationale (*article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales*) qui vise à soutenir les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une ou des aires protégées (parc national, réserve nationale, terrain des conservatoires d'espaces naturels, parc naturel régional, **site Natura 2000**, site classé, grand site...).

Les communes éligibles se voient attribuer annuellement cette dotation qui leur offre l'opportunité de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Restauration de mare, création de signalétique ou de sentier pédagogique, plantation de haies, aménagement d'une zone biodiversité, animations nature... sont autant d'idées de projets qui peuvent être financés par une commune grâce à la mobilisation de tout ou une partie de cette dotation.

A l'échelle du site Natura 200 Sud Yonne, sept communes recevront cette dotation en 2024, pour un montant total de 32 147 € : Arcy-sur-Cure (4 812 €), Fontenay-près-Vézelay (9 016 €), Givry (3 000 €), L'Isle-sur-Serein (5 086 €), Mailly-le-Château (3 000 €), Trucy-sur-Yonne (3 000 €) et Val-de-Mercy (4 233 €).

Avant 2024, seule la commune de L'Isle-sur-Serein bénéficiait de cette aide au titre du site Natura 2000 sud Yonne. Avec les conseils d'Estelle BURLOTTE, elle a fait fabriquer et poser des nichoirs à oiseaux dans les espaces communaux avec une partie du budget perçu.

Le Comité de pilotage sera l'occasion d'échanger sur les projets qui pourraient être mise en œuvre par les bénéficiaires de cette aide.

Pour en savoir plus : consultez [la plaquette d'information réalisée par la mission inter-réseaux Natura 2000 et Territoire](#).

PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS POUR 2025

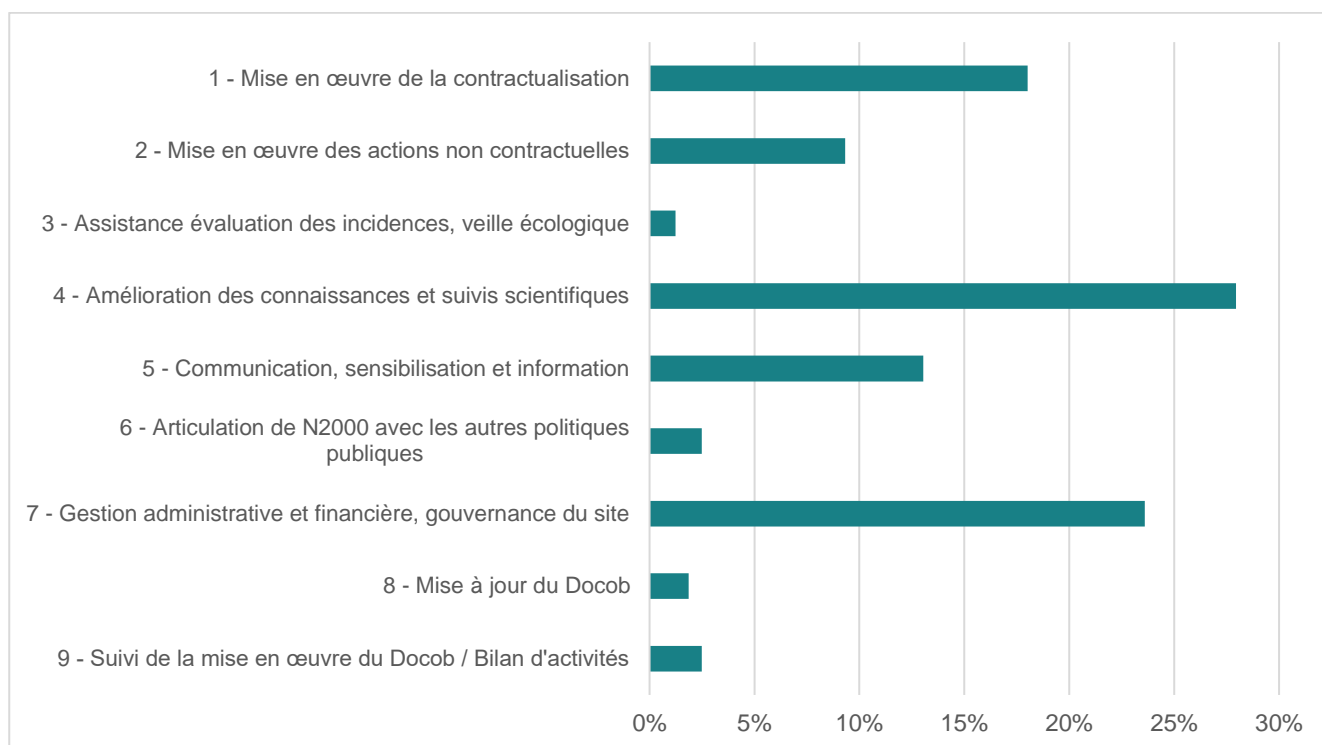
Activités prévues par mission

Mission	Détail prévisionnel des actions sur le site Natura 2000	Mesure concernée *1	Objectif concerné **
Mise en œuvre de la contractualisation	Contrats en cours et renouvellement : - Suivi administratif et technique des contrats communaux en cours : Mailly-le-Château, Coulanges-la-Vineuse - Assistance au CEN Bourgogne sur ses contrats en cours : pelouses de Givry, Merry-sur-Yonne, Arcy-sur-Cure et Saint-Moré (côte de Char) - Renouvellement des contrats : Brosses (2025-2026) et contrats du CEN : Voutenay-sur-Cure, Fontenay-près-Vézelay, Saint-Moré (2025-2028).	M1, M2	A1, D2
	Suivi des parcelles contractualisées et analyse des impacts / Accompagnement des porteurs de contrat sur la démarche et les protocoles	M15	F
	Projets : - Ilots de sénescence dans des forêts communales en site Natura 2000 - Pâturage (pelouses communales de Précy-le-Sec et de Saint-Moré ?)	M1, M4	A1, B, D2
Mise en œuvre des actions non contractuelles	Révision de la Charte du site Natura 2000	M17	D2, E
	Projets : - Aménagement accès combles d'église : Arcy-sur-Cure, secteur Serein - Fabrication et installation des abris à chauves-souris à L'Isle-sur-Serein - Chantier participatif élimination espèce exotique envahissante - Réflexion sur la mise en place d'ORE (obligation réelle environnementale) sur les sites à enjeux forts.	M8, M9	C2, C3, D1, E2
	Relations avec les cofinanceurs et autres gouvernances Participations aux projets (APPB, stratégie aires protégées...)	M13	A, C, D2
Evaluation des incidences	Informations et renseignements sur l'évaluation des incidences	M13	E1, G
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Utilisation du protocole de diagnostic du potentiel de biodiversité des habitats forestiers pour les acteurs de la forêt (publics et privés)	M15	F
	Suivi des sites de mise-bas et hibernation de chauves-souris. Prospection de nouveaux gîtes sur le site Natura 2000 (bâtis et forestiers)	M15	F
	Analyse de 2 études secteurs à chauves-souris et pistes d'actions	M15	F2
	Suivi papillons sur parcelles gérées / non gérées (N+3)	M15	F
	AMI : Mise en œuvre de l'année N+4 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt UMS PatriNat : efficacité des mesures de gestion des milieux ouverts : photos, gestion	M15	F
	Participation aux rencontres, réunions, journées d'échanges sur les thématiques du site (pelouses, forêts, chiroptères, ...).	M15	A, B, C, F
	EEC pelouses : 2ème passage	M15	F
Communication, sensibilisation et information	Réunions avec les acteurs locaux et les partenaires	M12	E
	Mises à jour et alimentation du site internet et du compte Instagram	M12	E1
	Création de pages N2000 pour les sites internet des communes qui le souhaitent	M12	E1
	Mise à jour du petit guide (intégration des résultats des études) ou nouveaux supports de communication site : - Elaboration et distribution de la plaquette du nouveau site - Affiche "chiroptères BFC" (projet de réalisation avec la CCPF)	M12	E1

¹ Liste des mesures* et des objectifs** du Docob ** : voir Annexe II.

Mission	Détail prévisionnel des actions sur le site Natura 2000	Mesure concernée *1	Objectif concerné **
	Newsletter du Pays Avallonnais (sujets Natura 2000 et biodiversité)	M12	E1
	Elaboration et distribution de la lettre d'informations Natura 2000 n°6	M12	E1
	Animations diverses en fonction des demandes (scolaires, grand public, acteurs, ...). En lien direct avec le site Natura 2000 et ses enjeux : - Sensibilisation nature Mailly-le-Château avec SHNA et CENB (14 juin) - Animation chauves-souris - Fête de la Nature (quel lieu ?) - Trame noire et pollution lumineuse (formation des élus ??) - Animation prospections chiroptères - Animation autour des orchidées des pelouses sèches calcaires	M12	E1
Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques	Participation aux réunions, comités de suivis, échanges sur les projets des plans, programmes, documents d'aménagements, ...	M13	E, G
	Participation aux instances de pilotage des différents projets des territoires dont extension site PnrM, ABC OGS Vézelay, MISEN, CG RNN Bois du Parc, ENS Voutenay, SNAP	M13	E, G
Gestion administrative et financière, gouvernance du site	Organisation et animation du COPIL	M11	D1
	Participation aux réunions des services instructeurs et du réseau Natura 2000 (Région, DDT Yonne, DREAL club opérateur)	M11 / M14	D, G
	Montage et suivis des dossiers administratifs et financiers (demande de subvention, de paiement, ...)	M11	D1
	Réunions d'équipe et de suivi de l'animation	M11	D1
Mise à jour du Docob	Mise à jour Docob avec cartographie complète des habitats (suite étude Biotope et étude acoustique chiroptères)	M14	D3
Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilan d'activités	Programmation et rapport d'activités	M11	D1
	Utilisation et mise à jour de Sigogne/SIN2	M11	D1

Répartition prévisionnelle du temps d'animation par mission



ANNEXE – OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION DU DOCOB

Rappel des objectifs du Docob

Entités de gestion	Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Habitat et espèce d'intérêt communautaire concerné	Priorité * faible *** forte
EG 1 : Milieux ouverts	A - Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive	A1- Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique	Fourrés à buis et à genévrier Pelouses pionnières et pelouses calcaires à orchidées Eboulis Chiroptères Lépidoptères	***
		A2 - Préserver la dynamique particulière des éboulis en maîtrisant la fréquentation et en adaptant la gestion à la fragilité du milieu	Eboulis Lépidoptères	**
EG 2 : Milieux forestiers	B - Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats	B1 - Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation	Forêts Chiroptères Lucane cerf-volant	**
		B2 - Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières, ...)	Forêts Chiroptères Lucane cerf-volant	**
EG 3 : Habitats à chauves-souris	C - Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site	C1 - Assurer la qualité d'accueil, la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris	Chiroptères	***
		C2 - Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire	Chiroptères	***
		C3 - Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site (ripisylve, réseau de haies, prairies permanentes, trame noire (réduction des éclairages publics), bosquets, vergers, mares, bandes enherbées, ...)	Prairies de fauche Forêt riveraines (ripisylve) Chiroptères Lépidoptères	***

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Priorité
D - Assurer l'animation et la mise en œuvre du DOCOB	D1- Assurer le suivi annuel technique et financier du site ainsi que l'animation et l'implication du comité de pilotage ou de suivi dans la mise en œuvre du DOCOB	***
	D2- Permettre la réalisation des actions du DOCOB grâce aux mesures de gestion contractuelles et non contractuelles	***
	D3- Evaluer et réviser le DOCOB	*
	D4- Assurer une veille foncière et le recueil de données d'usage et cadastrale pour faciliter la gestion	**

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Priorité
E - Favoriser l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 sur son territoire	E1- Informer, sensibiliser et associer les acteurs locaux, les usagers et le grand public sur les enjeux du site et la préservation de la biodiversité pour le territoire	***
	E2- Etablir ou maintenir le contact avec les propriétaires ou gestionnaires de secteurs à enjeux fort à l'échelle globale du site Natura 2000 (gîtes ou cavités à chauves-souris, pelouses en déprises ou patrimoniale d'intérêt majeur, falaises et éboulis, ...)	***
	E3- Valoriser les bonnes pratiques respectueuses des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site et de la biodiversité en général	**
F - Assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	F1- Coordonner (et réaliser le cas échéant) les suivis scientifiques sur les HIC et les EIC à l'échelle du site	**
	F2- Améliorer les connaissances sur ces HIC et EIC	*
G - S'assurer de la cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les enjeux du DOCOB	G1- Concilier le développement des activités touristiques et sportives et de leurs aménagements avec le maintien des habitats et des espèces du site	**
	G2- Veiller sur les projets du territoire et la cohérence de ces projets, plans, programmes, aménagements et politiques publiques et sectorielles avec les enjeux du site et informer sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000	**

Liste des mesures de gestion du DOCOB

N°	Intitulé de la mesure	Priorité
M 1	Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage	***
M 2	Gestion ou restauration de milieux par une action mécanique ou manuelle ciblée et raisonnée	**
M 3	Gestion irrégulière des habitats forestiers favorisant la diversité d'âges et d'étages et les essences caractéristiques de l'habitat	**
M 4	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et d'arbres à cavités	**
M 5	Maintien ou création de corridors et linéaires de déplacement favorables aux chauves-souris	***
M 6	Maintien ou création d'une mosaïque d'habitats favorables aux chauves-souris	***
M 7	Amélioration de la qualité écologique des milieux agricoles permettant l'expression de la biodiversité	**
M 8	Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce	***
M 9	Mise en place d'actions permettant la limitation ou l'élimination d'une espèce indésirable	**
M 10	Suivi de la fréquentation d'un site par les usagers	*
M 11	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	***
M 12	Mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation	***
M 13	Veille et mise en cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les préconisations du DOCOB	**
M 14	Evaluation, révision ou mise à jour du DOCOB	*
M 15	Etudes et suivis des habitats et des espèces du site et de leur état de conservation	**
M 16	Veille foncière et d'usage	**
M 17	Elaboration et révision de la Charte Natura 2000 du site	*